



Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux

AVIS AU PUBLIC

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Par délibération en date du 19 septembre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur l'ensemble du territoire intercommunal. Il tient lieu également de Programme Local de l'Habitat.

La délibération précise les objectifs poursuivis, définit les modalités de concertation avec la population et de collaboration avec les communes membres.

La délibération est tenue à la disposition du public, aux heures et jours d'ouverture des services au siège de la Communauté de Communes :

A la Direction de la planification, gestion et aménagement de l'espace

(1^{er} étage)

8 rue garde de Dieu

26 220 Dieulefit

et dans les mairies des 21 communes de la Communauté de Communes